

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00269
Numéro SIREN : 847 754 033
Nom ou dénomination : A2GT CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2020 sous le numéro de dépôt 3502

*Certifié conforme
à l'original du 22/04/2020*

A2GT CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 2, rue des Colibris
77183 CROISSY-BEAUBOURG
847 754 033 RCS MEAUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 AVRIL 2020**

L'an deux mil vingt,
Le 13 Avril,
A 10 heures,

Les associés de la société **A2GT CONSULTING**, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2, rue des Colibris – 77183 CROISSY-BEAUBOURG, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Edwige TO, propriétaire de 50 parts sociales ;
- Monsieur Gaël GIBELOT, propriétaire de 50 parts sociales ;

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Edwige TO, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

*Certifié conforme
l'original le 22/04/2020*

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de modification de l'objet social de la société A2GT CONSULTING proposé par le Président, l'assemblée générale décide de procéder au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatif à l'objet social est rédigé ainsi :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger de proposer :

- Du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
cela comprend le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestions.

- Du conseil en relation publiques et en communication
Cela comprend le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, apportés aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication.

Le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de cession ou location ou de tout ou partie de ses biens et droits immobiliers et mobiliers et par tout autre mode.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet social.

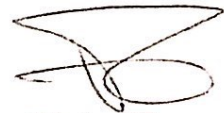
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de la proposition de nommer Monsieur Gaël GIBELOT, Directeur Général de la société A2GT CONSULTING. Le Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.
L'assemblée générale décide de procéder au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Gaël GIBELOT



Edwige TO